

NOM : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____
Date de naissance : ____/____/____ (Participation possible à partir de 14 ans)
Votre chorale : _____ E-mail : _____

PUPITRE : Soprano Ténor Je ne sais pas
 Alto Basse

TARIFS (toutes nos packs sont sans hébergement) :

<input type="checkbox"/>	ADHESION SPECTACUL'ART	15 €
<input type="checkbox"/>	PACK CHORISTE	375 €
<input type="checkbox"/>	PACK JEUNES (DE 14 A 30 ANS)	285 €
<input type="checkbox"/>	PACK ACCOMPAGNATEUR	60 €
<input type="checkbox"/>	FORMULE DEJEUNERS	90 €

Montant total : _____ €

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite sont invités à être autonomes ou prises en charges par un autre choriste. Si vous avez besoin d'un équipement spécial, pour les répétitions ou concerts (chaise, tabouret haut, etc ...), vous êtes priés de le fournir. Merci par ailleurs de nous préciser la nature de votre handicap afin de pouvoir et faciliter votre placement : _____

CHORISTES MINEURS :

M. / Mme. / Mlle. _____ autorise mon enfant mineur à participer aux Esti'Phonies 2020 et désigne M. / Mme./ Mlle. _____ comme adulte référent (participant aux Esti'Phonies)

OBSERVATIONS : _____

Règlement : Possible en 3X par chèque et encaissement av. le 15/06/2020 Ordre : Spectacul'Art
Chèques vacances ou espèces

Chèque n° _____

Fait à _____

Chèque n° _____

Le _____

Chèque n° _____

Signature d'une personne majeure



SPECTACUL'ART
créateur de spectacles

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION
LES ESTI'PHONIES – JUILLET 2020

Les présentes conditions sont conclues entre :

- L'association « Spectacul'Art »
et
- Toute personne physique qui adhère à l'association et participe en tant que choriste ou accompagnateur majeur aux répétitions des « Esti'Phonies ».

Le nom de l'événement, désigné comme « Esti'Phonies » dans les présentes est susceptible d'évoluer sans remettre en cause le contenu et l'applicabilité à l'événement des présentes conditions.

Seuls les choristes qui participent aux répétitions des « Esti'Phonies » peuvent participer au(x) spectacle(s) produit(s) sur tout ou partie de ces répétitions.

Par la signature de ces conditions générales, les participants renoncent au remboursement des frais engagés pour leur participation.

QUI SOMMES NOUS ?

Association Spectacul'Art, Association loi 1901
Siège : 1 Square des Cigales 84140 MONTFAVET
N°SIRET : 49055042300027
Courriel : contact@estiphonies.fr
Site web : www.estiphonies.fr

Les statuts de l'association peuvent être demandés par mail.

Les présentes conditions générales ont pour but d'informer sur les conditions d'adhésion à « Spectacul'Art » dans le cadre de l'inscription aux « Esti'Phonies ». L'association « Spectacul'Art » se réserve la possibilité de modifier ou d'adapter à tout moment et sans préavis, les présentes conditions générales. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur au moment de l'envoi du formulaire d'adhésion du choriste ou de l'accompagnateur majeur.

L'adhésion à l'association « Spectacul'Art » est obligatoire pour toute participation aux Esti'Phonies en tant que choriste ou accompagnateur.

Cette adhésion annuelle d'une valeur de 15€ doit être souscrite par toute personne choriste ou accompagnatrice et être réglée au moment de l'inscription ou au moment de l'adhésion à un autre événement de l'association « Spectacul'Art » pour la saison 2019-2020.

Les choristes déjà adhérents au chœur Spectacul'Art pour la saison 2019-2020 ne sont pas tenus de s'acquitter de cette formule.

INSCRIPTION CHORISTE

Les choristes ont la possibilité de s'inscrire via l'onglet [s'inscrire] sur notre site www.estiphonies.fr

- Par Internet par le lien menant à la plateforme « Helloasso ».
- Par courrier en complétant en ligne le formulaire d'inscription et le renvoyer imprimé et accompagné du règlement par chèque (3 maximum), chèques vacances ou espèces.

L'inscription n'est considérée définitive qu'à réception du dossier complet au regard des éléments qui sont demandés.

Seul le responsable légal peut procéder à l'inscription d'un choriste ou d'un accompagnateur mineur et désigner son référent majeur durant le stage qui peut être distinct du représentant légal.

FORMULES

Formule de base : Montant 375 €

Formule « Jeune » : Montant 285 €

14 ans révolus et moins de 30 ans au 19 juillet 2020 (fournir pièces justificatives à l'inscription).

L'avantage « Ambassadeur » :

Le choriste Spectacul'Art qui permet, **du 1^{er} décembre 2019 au 30 janvier 2020 exclusivement**, l'inscription d'un nouvel adhérent à l'occasion des Esti'Phonies peut bénéficier et faire bénéficier à son filleul d'un avantage de 30 € chacun sur les frais d'inscription.

ACCOMPAGNATEUR

Tarif accompagnateur : Montant 60 €

L'accompagnateur assiste aux répétitions, sans toutefois y participer. L'accompagnateur pourra également assister à la répétition. Les repas ne sont pas compris dans cette formule.

RESTAURATION

Les choristes et accompagnateurs peuvent choisir l'option « Formule Repas » comprenant les 6 déjeuners au cours du stage dans une formule complète (entrée, plat chaud et dessert).

Le prix total est de 90 €.

L'option « Formule Repas » doit être commandée lors de l'inscription du choriste ou de l'accompagnateur majeur.

ANNULATION

Le délai légal de rétractation de 14 jours à compter de l'inscription est applicable. Il donne lieu au remboursement intégral des sommes versées.

En cas d'impossibilité de participer du stagiaire, et sous réserve du délai de rétractation précité, le stagiaire peut solliciter un reversement, hors-adhésion à l'Association pour l'année en cours, d'un montant de 15 € qui reste définitive :

Avant le 31 janvier 2020 : reversement possible de la totalité de l'inscription.

Entre le 1^{er} février et le 31 mars 2020 : remboursement à hauteur maximale de 50% du coût total de l'adhésion

Entre le 1^{er} avril et le 31 mai 2020 : reversement à hauteur maximale de 20% du coût total de l'adhésion

A partir du 1^{er} juin 2019 : aucun reversement possible

En cas de force majeure dûment justifiée, c'est à dire le décès ou l'hospitalisation du choriste, l'intégralité des sommes déjà versées vous sera remboursée.

Les conditions d'annulation de la formule repas sont identiques aux règles de remboursement précitées, pour le choriste ou l'accompagnateur.

L'Association n'est pas responsable des conditions d'hébergement choisies par le choriste ou l'accompagnateur, ni des repas du soir.

COMMENT S'INSCRIRE

Par internet :

- Via notre site « www.estiphonies.fr », [s'inscrire]
- Vous basculez sur la plateforme www.helloasso.com
- Choisissez votre formule (base, juniors, accompagnant) en 3x ou au comptant
- N'oubliez pas l'adhésion à Spectacul'Art (si vous ne l'êtes pas déjà)

- Remplir la fiche d'adhésion en ligne.
- Verser le montant de l'adhésion en CB (Hello Asso)

Vous recevrez rapidement par mail votre confirmation d'adhésion.

Par courrier :

- Téléchargez la fiche d'adhésion sur le site www.estiphonies.fr
- Imprimez le document puis remplissez-le (Vous pouvez également le remplir sur votre ordinateur et l'imprimer ensuite)
- Régler le montant de l'adhésion par chèque (3 maximum) à l'ordre de Spectacul'Art, chèques vacances ou espèces.

Vous recevrez rapidement par mail votre confirmation d'adhésion.

NB : L'inscription n'est enregistrée et l'accès à la plateforme n'est ouvert que lorsque le dossier envoyé est complet au regard des informations et documents demandés ci-dessus.

Seul le responsable légal peut procéder à l'enregistrement de l'adhésion d'un accompagnateur mineur et désigner son référent qui peut être distinct du représentant légal.

ASSURANCE

Le participant aux Esti'Phonies reconnaît et s'engage à être assuré, au moins en Responsabilité Civile.

Spectacul'Art se dégage de toute responsabilité en cas d'incidents ou accidents lors des répétitions, montages/démontages de spectacles, organisations d'événements artistiques ou récréatifs, événements promotionnels et spectacles. L'adhérent prendra ses dispositions aussi en termes d'équipement de sécurité et de confort.

ANIMAUX :

Ils sont strictement interdits dans les lieux de répétitions, de restauration, de concerts, loges, etc...

DROIT A L'IMAGE

Le choriste ou l'accompagnant autorise l'association à utiliser les photos et vidéos où il apparaît pour sa propre promotion et sa communication, qu'elle soit interne ou externe, sans contrepartie de quelque nature que ce soit. De même, l'association pourra faire usage du nom et prénom de ce dernier pour des usages promotionnels.

Cette autorisation est valable sans limite d'espace géographique, sur tous supports présents et à venir et sans limite dans le temps.

Dans le cas où l'adhérent quitte ou est exclu de l'association, les photos et vidéos où il apparaît et/ou il est mentionné restent propriété de l'association, et celle-ci en détient le libre usage sauf demande écrite en R.A.R de la part de l'adhérent.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations recueillies à titre obligatoire sont nécessaires pour votre l'inscription des adhérents et des participants aux événements organisés par l'Association Spectacul'Art et font l'objet d'un traitement informatique. Les informations facultatives sont destinées à du traitement statistique. Le destinataire de ces informations est le Conseil d'administration de l'association Spectacul'Art. Les données sont conservées pendant 5 ans. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

V
o
u
s

p
o
u
v
e
z

a
c
c
é

d
e
r

a
u
x

i
n
f
o
r
m

a
t
i
o
n

s

v
o